

Proudhon, la bourgeoisie et *l'Idée générale de la Révolution au XIX^{ème} siècle*

Georges Navet,
Professeur émérite,
Paris 8

Résumé : L'article a pour objet de cerner le concept de révolution tel que le pense Proudhon dans son livre de 1851 sur *L'Idée générale de la Révolution au XIX^{ème} siècle*, en insistant sur la continuité avec les réflexions antérieures sur la propriété et les réflexions postérieures sur la justice. En s'adressant à la bourgeoisie, Proudhon essaie de la détacher d'un gouvernement devenu réactionnaire et de lui prouver : 1/ que l'erreur était de vouloir faire une révolution politique, alors qu'il s'agissait de faire une révolution sociale ; 2/ que la dite révolution sociale, de toute façon inéluctable, ne sera pas si terrible que l'on s'imagine, pour peu qu'elle s'effectue pas à pas et qu'on n'essaie pas de la réprimer.

Abstract : This article examines the use of the concept of “revolution” by Proudhon in his 1851 work, *The General Idea of Revolution in the 19th Century*, underscoring its thematic continuities with Proudhon's prior reflections about property and his later reflections about justice. Dedicating his work to the French bourgeoisie, Proudhon attempts in this work to encourage the bourgeoisie to separate itself from the reactionary government of the Second Republic and to prove to it that 1) it was a mistake to want a “political” revolution instead of a “social” one ; and 2) that the inevitable “social revolution” that is bound to occur will not be a terrible as the bourgeoisie might otherwise think, provided that it is allowed to transpire gradually and no one attempts to repress it.

Révolution ; Proudhon ; révolution ; bourgeoisie ; social ; propriété ; violence.

Répetons-le : révolution, révolutionnaire, sont certainement les mots qui reviennent avec la plus grande fréquence sous la plume de Proudhon. Ils apparaissent dans quatre de ses titres, *Les confessions d'un révolutionnaire*, qui sont de 1849, *Idée générale de la révolution au XIX^{ème} siècle*, qui paraît en 1851, *La Révolution sociale démontrée par le coup d'État du 2 décembre*, paru en 1852, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, dont la première édition est de 1858.

Proudhon avait acquis une certaine célébrité, une célébrité ambiguë et quelque peu sulfureuse, en publiant en 1840 *Qu'est-ce que la propriété ?* C'est, on le sait,

la réponse, résumée en une formule lapidaire, *La propriété, c'est le vol*, qui fit scandale. En vérité, Proudhon dans son texte, s'attaque surtout à deux choses : 1. Le caractère absolu qu'a pris le droit de propriété dans le Code Civil (et du coup dans la réalité) : droit d'user et d'abuser, ce qui signifie que le propriétaire peut faire de sa propriété ce qu'il veut, hors de toute considération d'autrui et de la société ; en d'autres termes, le droit de propriété place le propriétaire dans une position a-sociale, et en conséquence, supra-sociale. 2. La conséquence de cet abus, le droit d'aubaine qui s'attache à la propriété et qui désigne le profit que, sans travailler lui-même, le propriétaire peut tirer de sa propriété, sous la forme d'intérêts, de bénéfices locatifs ou de rente foncière. Proudhon déclare que la propriété est « impossible » ; il use ainsi d'un vocabulaire un peu étrange, quoique spectaculaire, pour dire non pas que la propriété n'existe pas – elle n'existe que trop –, mais que son concept est contradictoire, irrationnel en lui-même. Ce caractère irrationnel, on le saisit au mieux dans l'exemple des deux cents grenadiers qui érigent en un jour l'obélisque de Louqsor ; pense-t-on qu'un seul grenadier travaillant deux cents fois deux cents jours y serait parvenu ? Evidemment non, parce que seule une force collective peut déplacer et ériger l'obélisque. Pourtant le chef d'entreprise paiera au total les deux cents grenadiers ayant travaillé un jour comme il paierait un seul grenadier ayant travaillé deux cents jours. Le propriétaire – le capitaliste – ne connaît et ne paie que des individus, il dénie toute existence à la force collective qui pourtant l'enrichit, et l'enrichit précisément parce que, comme elle n'existe pas pour lui, il n'a pas à la payer. Cela, évidemment, consonne parfaitement avec le caractère proprement a-social du droit propriétaire, qui a pourtant besoin d'être reconnu par la société, une société qui, en accordant ce droit, se nie elle-même.

Proudhon s'est toujours présenté comme un raisonneur, comme quelqu'un qui raisonne et qui demande aux autres et aux choses leurs raisons, plutôt que comme un sentimental ou un enthousiaste. C'est bien la raison qui lui montre que la propriété est « impossible », qu'elle est irrationnelle, contradictoire et, partant, injuste. C'est la même raison qui peut indiquer les voies permettant de sortir de ces impasses. Il faudra évidemment partir de ce qui est deux fois récusé, une fois dans le caractère a-social de la propriété, une deuxième fois dans le déni de la force collective. Par quelles voies le social, par quelles voies le collectif, peuvent-ils s'affranchir de ce qui les sépare d'eux-mêmes et les opprime, et devenir enfin libres de pouvoir se développer rationnellement ? Telle est la question qui guidera cet exposé.

Proudhon, dans sa correspondance, dans ses *Carnets*, dans ses articles, dans ses *Confessions d'un révolutionnaire*, rapporte que plus de deux mois avant l'explosion de février 1848, il vit « approcher la république », et qu'il la vit approcher, non avec enthousiasme et entrain, mais avec angoisse et effroi¹.

¹ Par exemple dans l'article du *Peuple* (19.02.1849) cité par Bernard Voyenne dans *Pierre-Joseph Proudhon Mémoires sur ma vie*, La Découverte/Maspéro, 1983, p. 76 : « Les événements marchaient et les destins s'accomplissaient et la révolution sociale surgissait, sans que nul, ni en haut, ni en bas, parût en avoir l'intelligence. »

Pourquoi donc, puisqu'il se déclare en même temps « républicain de la veille et de l'avant-veille »? A qui serait tenté de ne voir dans cette déclaration qu'une boutade ou qu'une erreur passagère, il convient de rappeler la note, bien plus tardive, de *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* où Proudhon définit la république « la forme de gouvernement à laquelle tend l'humanité. » Droit et Liberté y jouent le premier rôle, par opposition à Autorité et Raison d'Etat. Il met cinq conditions à ce gouvernement républicain: 1/ la Définition du Droit économique; 2/ la Balance des forces économiques; 3/ les Garanties politiques (liberté d'expression...); 4/ la Décentralisation administrative; 5/ la Cessation de l'état de guerre.² Soulignons deux choses: 1/ que l'ordre de ces cinq conditions est significatif et que le Droit économique vient en premier, il est fondamental, premier à la fois chronologiquement et logiquement; 2/ que pour autant ce Droit n'absorbe pas tout, puisqu'il faut des Garanties politiques, des droits politiques donc, mais qu'ils ne prennent vraiment sens que sur le fond de la transformation économique – de la « révolution sociale » pour le dire en d'autres termes.

Qu'est-ce donc qui angoisse et effraie le républicain Proudhon à l'approche de la République, qu'est-ce qui angoisse et effraie ce révolutionnaire à la veille d'une révolution? Le fait que ce qui s'annonce est une « révolution sociale » dont personne n'a l'intelligence: les Républicains ont la foi en la République sans en avoir la science; les socialistes ont la foi dans la révolution sociale sans en avoir ni la clé, ni la science. Aussi bien avoue-t-il avoir par avance porté le deuil de la République, et désapprouvé la virulence des journaux républicains: il ne fallait pas pousser à l'explosion, mais au contraire freiner, pour donner le temps aux idées – notamment à celles de Proudhon – de précéder le fait, et donc de l'informer, de lui donner forme, expression et solution. Il craint que la « révolution sociale » ne soit en quelque sorte confisquée par une révolution politique qui, en prétendant la réaliser, ne la traduise immédiatement en autre chose, c'est-à-dire la trahisse, l'étouffe, la dissimule et en fin de compte la refoule. La suite des événements lui donnera raison, et on ne comprend rien aux interventions de Proudhon en 1848, en tant que journaliste, député ou publiciste si on ne comprend pas que c'est depuis ce schéma interprétatif qu'elles s'effectuent: la logique des choses aussi bien que le pressentiment général appelaient une « révolution sociale » que la révolution politique a devancée, en lui ôtant ainsi d'emblée la possibilité de trouver ses formes et en leur substituant des formes pré-pensées qui n'avaient pas grand-chose à voir avec elles; à la limite, on pourrait même aller jusqu'à se demander si la précipitation vers la politique n'avait pas *pour fin* d'empêcher la « révolution sociale », de la dévier et de l'escamoter. Proudhon ne va jamais jusque là, il a toujours soin de distinguer les intentions des acteurs de la logique des choses, mais à l'arrivée, la logique des choses, la logique « objective », pourrait-on dire, est bien celle là, celle d'une révolution escamotée. Escamotée, mais non pas vaincue, tout au plus retardée. Dans son *Idee générale de la*

² P.-J. Proudhon, *Œuvres complètes, 1923-1959*, sous la direction de C. Bouglé et H. Moysset, Ed. Marcel Rivière, t. VIII, 2, Notes et éclaircissements pour la quatrième étude (L'Etat), Note D, Forme du gouvernement républicain, p. 308-309.

Révolution au XIX^{ème} siècle, livre écrit alors qu'il purge ses trois ans de prison et qui paraît en novembre 1851, Proudhon dira que la révolution est « irrésistible »³ ; il ne veut pas signifier par là que dès qu'elle s'annonce, elle est faite, on peut bien sûr lui résister, la retarder, mais elle arrivera tôt ou tard ; seulement, elle est semblable à un ressort : plus elle sera comprimée, plus elle se détendra avec violence.

Telle est sans doute la raison pour laquelle Proudhon dédie son livre *À la bourgeoisie*, ce qui ne manque pas d'ironie ; en l'occurrence, il y a quelque chose comme un avertissement aux bourgeois dans sa dédicace : selon la logique du ressort, plus la réaction anti-révolutionnaire sera violente, plus la révolution le sera en retour. Affaire de tempo, affaire de sagesse : « On peut diriger, modérer, ralentir une révolution (...) La plus *sage politique* consiste à lui céder pied à pied, pour que l'évolution éternelle de l'Humanité, au lieu de se faire par larges enjambées, s'accomplisse insensiblement et sans bruit »⁴.

Donc Proudhon dit aux bourgeois : non seulement ne soyez pas réactionnaires, mais (re)-devenez révolutionnaires, réconciliez-vous avec le peuple, et faites la révolution avec lui. Proudhon croit-il vraiment la chose possible ? Pour comprendre pourquoi la proposition n'est pas si invraisemblable qu'il y paraît au premier abord, il faut analyser un peu les quatre pages de la dédicace. « Vous fûtes de tout temps les plus intrépides, les plus habiles des révolutionnaires », a commencé Proudhon. Vous avez fait la Révolution, celle de 89, continue-t-il. Un jour pourtant, le 31 mai 1793, vous fûtes « surpris, supplantés par le peuple sans culotte », et, durant quatorze mois, le gouvernail fut au main des tribuns populaires⁵. Citons encore :

« en 1793, comme en 1848, les élus du peuple – qui pour la plupart n'étaient pas du peuple – n'eurent de souci que pour la propriété ; ils ne songèrent point au travail (...) la puissance gouvernementale fut consacrée toute entière à la garantie de vos intérêts »⁶. Vos intérêts étaient garantis, mais ce qui vous blessait était l'atteinte « à votre vieille prérogative. »

Le peuple, dans son inexpérience, n'avait pas su « faire marcher la révolution par vous inaugurée » ; ce qui fait qu'en Thermidor, « vous parûtes renier cette révolution ». Halte dans le progrès, « commencement de vos expiations », écrit Proudhon. Ce vocabulaire, quelque peu inhabituel chez lui, appartient davantage à Pierre-Simon Ballanche⁷. Et c'est bien une logique « à la Ballanche » qui s'enclenche

³ *Op. cit.*, in *Œuvres Complètes, 1923-1959*, éd. cit., t. II, p. 100 et p. 101 : « le besoin de révolution est irrésistible. »

⁴ *Ibid.*, p. 101 (nous soulignons).

⁵ *Ibid.*, p. 93.

⁶ *Ibid.*, p. 94.

⁷ L'idée d'un bon « tempo » de l'avancée, l'idée que les « initiateurs » (en l'occurrence le nouveau « patriciat » qui s'est constitué en 1789 : la bourgeoisie) ne doivent céder que pas à

à partir des « expiations » : « le prolétariat crut se *venger* en imposant à votre orgueil, par ses suffrages, l'autocratie d'un héros (Napoléon 1^{er}, évidemment). Vous aviez semé la résistance (à la Révolution), vous recueillîtes le despotisme. » La vengeance appelle indéfiniment la contre-vengeance en retour. Que s'est-il passé en 48 ? Le peuple, « appuyé comme en 93 sur vos patriotiques baïonnettes, chasse des Tuileries un vieux fourbe et proclame la République. » Ce faisant, il n'est que l'interprète de l'opposition et des sentiments bourgeois. Mais il est toujours aussi inexpérimenté et, comme en 93, le gouvernement lui échappe. Il n'empêche, son « outrecuidance (a été) pour vous un nouveau sujet de colère », alors même qu'il s'est montré inoffensif et plutôt bonhomme... Et pourtant, « le Gouvernement n'avait songé qu'à consoler vos inquiétudes (...) son unique désir (a été) de vous rendre la tutelle du prolétariat. »⁸ On le voit, il y a plus que de simples intérêts économiques en jeu, il y a un orgueil, voire une morgue, qui consiste pour les bourgeois à penser que le pouvoir leur revient de droit, et ils sont offensés dès que le peuple a ne serait-ce que l'air de prendre le pouvoir. Ainsi Proudhon suggère-t-il que juin 48 a été une vengeance des bourgeois – ils vengent l'offense qui leur a été faite en février -, et il sous-entend ailleurs que cette vengeance a été préparée dès le Gouvernement provisoire et par lui.

La manière qu'a Proudhon de parler de juin 48 mérite d'être citée :

« est-ce donc par représailles de cette bonhomie traditionnelle, ou pour cause d'usurpation de titre, que vous avez traité ces révolutionnaires naïfs comme une troupe de maraudeurs et de vauriens ? Que vous avez fusillé, transporté, envoyé aux pontons, de pauvres ouvriers poussés à la révolte par la peur de la famine, et dont l'hécatombe servait de marchepied à trois ou quatre intrigues dans la Commission exécutive et dans l'Assemblée ? »⁹

De révolutionnaires, les bourgeois sont devenus complices de la réaction. Seulement, il leur faut subir l'ironique retournement sinon des choses, du moins des discours.

« En trois ans, vos prétendus sauveurs vous ont couverts de plus d'ignominie qu'un demi siècle d'avortements n'avait laissé de misère au prolétariat. Et ces hommes à qui votre aveugle passion a laissé prendre un pouvoir sans limites, ils vous insultent et vous bernent ; ils vous déclarent ennemis de tout ordre, incapables de discipline,

pas (à la plèbe) afin d'éviter à la fois le blocage sur le présent, la précipitation vers l'avenir et l'entrée dans un tourbillon de vengeance et de contre-vengeance, est typique de la manière de raisonner de P.S. Ballanche, et il est difficile, en 1851, d'user du terme d' « expiation » dans le champ socio-politique sans que le lecteur y voit une allusion à l'auteur de *La ville des expiations* et des *Essais de palingénésie sociale*.

⁸ *Idee générale...*, éd. cit., *ibid.*

⁹ *Ibid.*, p. 95.

infectés de philosophie, de libéralisme, de socialisme : ils vous traitent de *révolutionnaires* ! »¹⁰

Proudhon écrit en juillet 1851, donc avant le coup d'Etat du 2 décembre, et il ne peut savoir que le parallèle qu'il effectue entre 1789 et 1848 se poursuivra plus loin, le neveu remplaçant l'oncle dans le rôle du despote plébiscité.

On aura compris que lorsqu'il invite la bourgeoisie à retourner l'insulte de « révolutionnaire » qui lui est lancée par le pouvoir en devenant vraiment révolutionnaire, Proudhon ne fait pas appel à ses intérêts, mais à son orgueil ou à sa susceptibilité. Non à un calcul, mais à une passion. En vérité, comme on sait, les intérêts l'emporteront sur l'orgueil... Cette brève analyse nous aura appris qu'à chacune de ses interventions, en mai 93 ou en février 48, le peuple est porteur pour Proudhon d'une révolution sociale (ou économique), même s'il l'ignore, même s'il ne sait pas la formuler, même s'il est inexpérimenté en matière politique, « bonhomme », et se laisse aisément berné. Nous avons appris aussi qu'à chaque occurrence, le peuple suit une voie qui a été frayée par la bourgeoisie, mais que sur cette voie il va, sans peut-être toujours s'en apercevoir, plus loin que la bourgeoisie, et que, soit par crainte pour ses intérêts, soit par dépit d'avoir été supplantée dans son rôle directeur, la bourgeoisie l'arrête et le punit. Il s'avère ainsi que « la révolution sociale » attend, pour ainsi dire, depuis 1793, et qu'elle est la suite logique de la grande Révolution, qu'elle doit donc intégrer des avancées comme la Déclaration des droits de l'homme (ce sera net et explicite dans *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, mais déjà dans *l'Idée générale*, Proudhon écrit que « la Révolution, en 1789, n'a fait que la moitié de son œuvre »¹¹). Nous avons appris enfin que la solution n'est ni jacobine – les jacobins n'ayant été, comme leurs pâles imitateurs de 48, que de faux tribuns du peuple –, ni thermidorienne.

Quelle est donc cette moitié qui a manqué, et qui manque encore, à la Révolution ? Il est remarquable qu'à l'instar de Marx et Engels commençant leur manifeste par la fameuse formule, « Un spectre hante l'Europe : celui du communisme », Proudhon détermine d'abord cette moitié manquante – qui n'est certainement pas pour lui le communisme – à partir de ceux qu'elle hante – les réactionnaires.

« La pensée réactionnaire, que le peuple ne l'oublie jamais, a été conçue au sein même du parti républicain par des hommes que le souvenir d'Hébert, de Jacques Roux, de Marat, épouvantaient, et qui, en combattant des manifestations sans portée, croyaient de bonne foi sauver la Révolution. »¹²

Ils sont épouvantés par des ombres. Plus loin :

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, p. 123.

¹² *Ibid.*, p. 107.

« la réaction, depuis trois ans, a fait pousser la révolution comme en serre chaude (...) Le parti révolutionnaire, sous le Gouvernement provisoire et la Commission exécutive, n'existait encore que dans l'air ; l'idée, sous ses formules mystiques, se cherchait encore. C'est la réaction qui, à force de déclamer contre le spectre, a fait de ce spectre un corps vivant, un géant qui, au premier geste, peut l'écraser (...) J'ose maintenant l'affirmer avec certitude : la Révolution est définie, elle se sait, elle est faite. »¹³

Proudhon agglomère ici deux choses : le fait que, les contours du spectre de la Révolution étant de plus en plus distincts, elle puisse se définir, « se savoir », grâce à ce reflet d'elle-même qui lui est envoyé, et le fait que du coup, elle s'incarne, se réalise. Libre au lecteur de penser qu'après tout, ce spectre, il n'y a que Proudhon qui le voit, et qu'il s'assure par ce détour que ce qu'il va proposer correspond bien à ce qui serait obscurément désiré par les « révolutionnaires. » Plus positives, et plus décisives, sont les phrases suivantes :

« En proclamant la liberté des opinions, l'égalité devant la loi, la souveraineté du peuple, la subordination du pouvoir au pays, la Révolution a fait de la Société et du Gouvernement deux choses incompatibles, et c'est cette incompatibilité qui a servi de cause ou de prétexte à cette concentration liberticide, absorbante, que la démocratie parlementaire admire et loue parce qu'il est de sa nature de tendre au despotisme, la CENTRALISATION. »¹⁴

Il va même jusqu'à citer Royer-Collard dans son discours de janvier 1822 à la Chambre : « nous sommes devenus un peuple d'administrés »¹⁵. La République avait à fonder la Société ; elle n'a songé qu'au Gouvernement. On notera l'ambiguïté de la formule. A qui, dans la République, revenait-il de fonder ? Au Gouvernement ? De fait, centralisation oblige, il s'est peu à peu comme autonomisé par rapport à la bourgeoisie. Il reste qu'on peut envisager qu'un Gouvernement lance le processus d'organisation de la Société, à la condition qu'il se retire ensuite et laisse la Société procéder d'elle-même ; tel est bien ce que Proudhon proposera pour la Banque de crédit qu'il appelle de ses vœux : taux le plus bas possible (couvrant seulement les frais d'administration), prêts en quelque sorte sur projet, etc. Le Gouvernement crée la chose, fournit peut-être les premiers fonds, puis se retire de l'affaire. Ou l'initiative reviendrait-elle à la Société elle-même ? Ici la question rebondit : qui, dans la Société ? Eh bien ceux qui pâtissent le plus de l'état des choses, les travailleurs – ouvriers ou agriculteurs, c'est-à-dire les plus directement intéressés à la « révolution sociale ».

¹³ *Ibid.*, p. 115.

¹⁴ *Ibid.*, p. 151.

¹⁵ *Ibid.*, p. 152.

Que la République, entre 89 et 93 ait fondé le Gouvernement et non pas la Société a pour conséquence que le Gouvernement, qui a tout de même besoin d'un appui dans la Société, le trouve chez les membres les plus puissants de cette Société, ceux qui la dominent de l'intérieur. Guizot le disait dès les années 1820 : il faut donner le pouvoir (gouvernemental) à ceux qui l'ont déjà – dans la Société, c'est-à-dire aux bourgeois. Ce que Proudhon perçoit comme un féodalisme – industriel, financier, capitaliste, soit la résurgence à l'époque post-révolutionnaire d'un principe pré-révolutionnaire – preuve s'il en est que la Révolution n'a pas été menée à bien.

Or, qu'est-ce qui donne à ces « féodaux » leur puissance sociale ? Le droit d'aubaine, tel que Proudhon le critiquait dans *Qu'est-ce que la propriété ?* Il y a, de ce point de vue, une remarquable continuité entre le Proudhon de 1840 et celui d'après 48, à ceci près : Proudhon admet dans une incise qu'il y est allé un peu trop fort contre la propriété elle-même en l'assimilant à un vol, et qu'il n'a rencontré aucun homme du peuple qui ne soit un défenseur de la propriété. Nous avons dit que Proudhon se voulait un raisonneur ; il faut ajouter qu'il se veut aussi un réaliste, et il reconnaît à chacun le droit de défendre ses intérêts. S'il défend la liberté et l'égalité, il dit se méfier de la fraternité, sentiment trop vague pour être érigé en principe. Aussi, comme Adam Smith, ne sera-ce pas de la sympathie du boulanger qu'il attendra son pain, mais de son intérêt. Entendons-nous sur le mot intérêt : il ne s'agit pas de l'intérêt que je puis espérer d'un capital bien placé, mais de ce que je peux obtenir en échange de mon travail. Ainsi le boulanger a-t-il intérêt à vendre son pain, mais à ce que Proudhon appelle le juste prix, le prix qui couvre ses frais (l'achat de farine, de combustible, etc.) et la rémunération de son travail. Proudhon rédige toute une page contre ce qu'il appelle l'agiotage : l'effort de « faire passer sa marchandise au plus haut prix possible, afin d'obtenir, par l'exagération du bénéfice, la sécurité que ne donnent pas suffisamment le travail et l'échange »¹⁶. Il ajoute que puisqu'il y a une convention tacite, entre les producteurs, de prendre un agio sur leurs produits et services, rien n'empêche d'envisager une autre convention, « tacite et universelle », consistant à renoncer réciproquement à l'agio ; tel serait même, pour Proudhon, le discours de la révolution. Il a lié l'agio à la sécurité « que ne donnent pas suffisamment le travail et l'échange ». Il faut donc, pour que l'agio disparaisse, garantir cette sécurité, et il y a plusieurs manières de le faire : soit que les consommateurs (de pain par exemple) s'obligent à fournir au boulanger leurs propres produits aux mêmes conditions, soit que les consommateurs se contentent d'assurer au dit boulanger un revenu. Dans les deux cas, Proudhon renvoie à des pratiques concrètes, il fait allusion à *L'union des associations fraternelles* dans le premier cas, il cite nommément les boucheries sociétaires de *La ménagère*, dans le second. Les garanties ne viennent pas de lois qui seraient issues de l'Etat (du Gouvernement), elles viennent de contrats, tacites ou explicites, passés entre des particuliers. « Service pour service, valeur pour valeur, crédit pour crédit, garantie pour garantie... » écrira Proudhon dans *De la capacité des classes ouvrières*¹⁷, lorsqu'il voudra définir la mutualité issue du contrat. Il aura entre temps (entre *l'Idée générale* et *De la*

¹⁶ *Ibid.*, p. 286-287.

¹⁷ *Op. cit.*, in *Œuvres Complètes*, éd. cit., p. 132.

capacité...) introduit (notamment dans *De la Justice...*) la notion d'égle dignité de ceux qu'il appelle parfois « les échangistes » : la reconnaissance de leur mutuelle égalité. La notion n'est pas formellement présente, elle est néanmoins latente, car c'est bien une égalité au moins relative des acteurs économiques que Proudhon sous-entend.

Rien ne le montre mieux que les pages consacrées au loyer, au métayage et au fermage. Le fermier ou le métayer travaillent la terre, et ce faisant, en augmentent la valeur, ou au moins la maintiennent, comme le locataire au minimum entretient l'habitation louée. Cela justifie que les loyers ou les baux versés aux propriétaires soient considérés comme un achat progressif de l'habitation, de la ferme ou de la métairie. Quand les sommes versées égalent la valeur de l'habitation, de la ferme ou de la métairie, celui qui les a versées devient propriétaire : moyen s'il en est de combattre, et à terme d'éliminer, le droit d'aubaine. Proudhon précise que c'est en somme la manière douce de procéder, puisqu'ainsi le propriétaire se trouve en quelque sorte remboursé. Il y a une autre manière de procéder, qui serait la confiscation – qu'illustre l'image du ressort : plus la révolution sera comprimée, plus elle sera violente...

C'est peut-être le lieu de le dire, *L'idée générale de la révolution* oscille entre deux orientations, dont la première est prépondérante : exposer les voies que doit (ou que peut) suivre la révolution ; la deuxième consiste, elle, à dégager l'idéal à atteindre. L'idéal demeure le même quelles que soient les voies suivies, et quel que soit le rythme de la transformation – son tempo. Il reste qu'il y a deux voies, deux manières de s'y prendre, pour le réaliser. La première est la voie de la « sage politique », de la manière douce et conciliante. Nous avons là le Proudhon qui serine aux propriétaires (aux bourgeois) : vous voyez bien que ce ne sera pas si terrible... La deuxième voie, la deuxième manière, est évidemment plus brutale, qui n'advient que si la sagesse a manqué... Il y a sans doute une autre raison que simplement tactique à cette dualité de voies. Elle apparaît lorsque se pose la question de savoir qui va prendre la décision de poser en principe que verser un loyer ou un bail vaut acquisition ? Ne serait-ce pas en fin de compte l'Etat ? – et nous nous retrouvons dans le même cas que celui de la banque de crédit. Ou cela s'effectuera-t-il de gré à gré, selon la logique du contrat que nous venons de rencontrer ? Sauf qu'évidemment le gré à gré sera ici relatif, puisqu'il s'installera sur le fond d'une menace de confiscation pure et simple.

Proudhon appelle forces économiques « certains principes d'action, tels que la Division du travail, la Concurrence, la Force collective, l'Echange, le Crédit, la Propriété, etc. »¹⁸ La liste peut sembler quelque peu hétéroclite, mais ce que Proudhon veut dire surtout est que ces forces existent dès qu'il y a économie, « elles ne dépendent en aucune manière de l'arbitraire de l'homme », écrit-il. Encore faut-il les organiser, de manière qu'on ne tombe pas dans la mauvaise anarchie (capitaliste), qui conduit à la misère une grande partie de la population. La Division du travail, pourtant nécessaire, devient dans ce régime anarchique une parcellisation telle que

¹⁸ *Idée générale...*, éd. cit., p. 128.

L'ouvrier, par la répétition du même geste d'une part, par la perte de vue du but global auquel contribue son geste d'autre part, en sort abruti : son intelligence décroît. La Concurrence, elle aussi nécessaire, est faussée : « ceux-là seuls à qui leurs capitaux permettent de devenir entrepreneurs peuvent exercer leurs droits à la concurrence »¹⁹. La force collective, nous l'avons vu, est déniée. Le Crédit, qui est à une nation « ce que la circulation du sang est à l'animal, l'organe de la nutrition, la vie même »²⁰, a été abandonné par l'Empire (via un décret de 1803) « à une compagnie de traitants » et est resté de ce fait à l'état de « puissance occulte »²¹, « une coalition de capitalistes » qui a réussi à inféoder l'Etat et la propriété en les amenant à lui payer des intérêts colossaux. Conséquence : les propriétaires augmentent les loyers et les baux...

On voit ici à quoi doit répondre la « révolution sociale ». A certains qui proposent le principe d'association comme panacée, Proudhon rétorque que certains travaux, comme ceux de l'artisanat ou de l'agriculture, ne nécessitent pas forcément d'association et que du reste, si à un moment les artisans ou les agriculteurs ont besoin de s'associer, ils s'en apercevront, et le feront – éventuellement à titre temporaire. On voit qu'ici encore, les initiatives doivent être laissées au bas, en fonction de la situation locale et surtout des travaux à accomplir. Aux travaux qui exigent une force collective répondront des « compagnies ouvrières », composés de travailleurs de compétences diverses et complémentaires ayant passé contrat les uns avec les autres, etc. Mais, on l'aura compris, l'essentiel est dans l'éviction du droit d'aubaine, porteur et producteur de toutes les inégalités.

A quelle société aboutit la révolution ? On a l'impression, à lire *L'Idée générale*, que cette société sera purement économique, qu'elle n'aura de souci et de vie qu'économiques. Et pourtant Proudhon indique au moins une fois que c'est seulement sur ce fond d'égalité économique (au moins relative) qu'une vie politique qui ne soit pas faussée peut advenir. De toute manière, s'il critique avec virulence le suffrage universel, il n'est pas, il s'en faut de beaucoup, ennemi des droits politiques. Ainsi, loin de considérer que l'égalité proclamée des citoyens est une manière de les repaître d'une égalité idéale (politique) en les frustrant de l'égalité réelle (économique), aperçoit-il dans la première comme l'annonce ou l'amorce – la préparation de l'inéluctable entrée en scène - de la seconde : « du principe, incontestable dans une société et un Etat démocratiques, que le droit électoral est inhérent à l'homme et au citoyen, se déduisent les conséquences, ou, si l'on aime mieux, des corollaires du plus grand intérêt. C'est d'abord que l'égalité politique, une fois déclarée, mise en pratique par l'usage du suffrage universel, la tendance de la nation est à l'égalité économique. Toute l'histoire le confirme », écrira-t-il dans *De la Capacité...*²² Si la « révolution » de 1848 a pris les choses à l'envers, a voulu être politique alors qu'elle aurait dû être sociale, au moins aura-t-elle préservé, en

¹⁹ *Ibid.*, p. 132.

²⁰ *Ibid.*, p. 133.

²¹ *Ibid.*, p. 134.

²² *Op. cit.*, p. 260.

instituant le suffrage universel (masculin), cette tendance à l'égalité économique qui lui fournira, en retour, une assise et un sens.

L'idée générale... est écrite dans la période la plus anarchiste de la vie de Proudhon : l'organisation économique une fois mise en place n'aura plus aucun besoin de l'Etat, sans pourtant que la politique soit vouée à tomber en désuétude. Il faudrait, bien sûr, poursuivre en analysant les compléments et les amendements que Proudhon apportera ultérieurement à ses positions de 1851. Qu'il nous suffise ici d'en avoir montré l'axe principal, et en quelque sorte l'esprit.